



Charte du comité de développement durable

Contexte

Situées stratégiquement sur le Saint-Laurent dans une baie en eau profonde libre de glace à l'année, le Port de Baie-Comeau est au cœur d'un carrefour idéal pour l'exploitation et la transformation durables des ressources, soit la zone industrialo-portuaire de Baie-Comeau. Il s'agit de l'un des ports du réseau portuaire stratégique du Québec.

Les installations portuaires multiusagers de Baie-Comeau occupent un rôle central dans la dynamique socioéconomique actuelle de la Manicouagan, dans l'histoire du développement de la région, ainsi qu'en tant que repère identitaire et culturel pour la communauté locale.

La région de la Manicouagan est reconnue par l'UNESCO à titre de Région de biosphère, une désignation qui l'engage à agir comme modèle de développement durable à l'échelle internationale. Le Port de Baie-Comeau est un ambassadeur de cette vision auprès de l'ensemble de ses partenaires maritimes. Cela implique notamment de faire du développement durable l'une de ses valeurs fondamentales et d'en imprégner chacune de ses actions.

Enfin, le Port de Baie-Comeau reconnaît que les activités portuaires de Baie-Comeau prennent place dans le contexte de l'exploitation des ressources situées sur le Nitassinan de la Première Nation innue de Pessamit.

Mission du Port

Propriétaire des installations portuaires multiusagers de Baie-Comeau, le Port de Baie-Comeau en assure la gestion, veille au développement de leur plein potentiel afin d'en faire un levier de développement régional durable qui contribue à la prospérité et au rayonnement de la collectivité.



Objet

Le Comité de développement durable du Port de Baie-Comeau est un mécanisme consultatif et collaboratif représentatif des intérêts de la collectivité. Il constitue le principal point de contact privilégié entre le Port et la communauté.

Mandat

Le Comité a le mandat d'éclairer la direction et le conseil d'administration du Port sur les questions touchant les retombées et les répercussions environnementales, sociales et économiques des activités de la Corporation, en particulier à l'échelle des communautés de la Manicouagan et de Pessamit.

Rôles et champs d'application

Le Comité est un lieu de discussions et d'échanges concernant les enjeux, problématiques et opportunités dont peut être saisi le Port. Le Comité permet ainsi d'enrichir la réflexion du Port sur ces questions et mettre en lumière leurs répercussions sur l'environnement géophysique, humain et économique de Baie-Comeau.

Sur demande, le Comité produit des avis et des recommandations sur les dossiers qui lui sont soumis par la direction ou le conseil d'administration.

Sans s'y limiter, ces dossiers s'inscrivent dans les principaux champs d'application suivants :

Volet environnemental

- La gestion environnementale des activités et des installations portuaires
- L'adaptation et la lutte contre les changements climatiques
- La participation du Port à la transition énergétique
- Le soutien à la conscientisation écologique de ses partenaires et clients
- La collaboration du Port à des projets de recherche scientifique, de mise en valeur ou de restauration des milieux qui se trouvent dans son aire d'influence



Volet social

- L'accès sécuritaire du public aux installations portuaires
- La stratégie et les activités de communication du Port auprès de la population locale et régionale
- La stratégie d'engagement communautaire du Port
- L'acceptabilité sociale des projets de développement impliquant le Port
- La cohabitation harmonieuse des usages dans l'environnement du Port

Volet économique

- L'optimisation des retombées économiques locales et régionales des activités portuaires
- L'implication du Port dans le développement de synergies industrielles
- La contribution du Port aux efforts concertés de développement touristique

Le Comité peut aussi proposer des chantiers que ses membres estiment prioritaires en vue de mener des réflexions ou de piloter des projets spéciaux.

Composition

La composition du Comité vise à rassembler une diversité de perspectives, de savoir-faire et d'expériences citoyennes, afin d'enrichir les réflexions liées au mandat du Port en matière de développement durable. L'objectif est de favoriser une représentation équilibrée des milieux culturels, générationnels et sociaux, notamment en assurant une juste place aux femmes et aux hommes, sans toutefois s'y limiter de manière prescriptive.

À l'exception du siège municipal et du siège Club Nautique, les membres siègent à titre personnel, en tant que citoyennes et citoyens possédant des connaissances, un intérêt marqué ou une expertise dans l'un des domaines ci-dessous. Leur participation repose sur leur expérience ou leur engagement individuel, sans représenter d'intérêts personnels ou organisationnels. Ils sont invités à contribuer de façon indépendante et constructive aux réflexions du comité, en mettant leurs savoirs et perspectives au service des enjeux communs entre les usages portuaires et la collectivité.



Ces sièges sont ouverts à l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la Manicouagan, y compris les membres de la communauté de Pessamit.

Le Comité regroupe un maximum de onze (12) personnes issues des secteurs décrits ci-après. Ces personnes ne doivent entretenir aucun lien d'intérêt financier ou commercial avec le Port de Baie-Comeau.

Domaine	Profil recherché
Environnement Siège n° 1	Une (1) personne témoignant d'une expertise et de réalisations significatives dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels côtiers et marins, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ou d'autres domaines pertinents.
Communauté Siège n° 2, n° 3 et n° 4	Trois (3) personnes issues de la communauté locale témoignant d'une implication significative dans la collectivité et d'une bonne compréhension des dynamiques communautaires, socioéconomiques ou culturelles propres à la Manicouagan.
Jeunesse Siège n° 5	Une (1) personne âgée de 18 à 35 ans, engagée dans sa communauté ou dans des projets à portée collective, et témoignant d'un intérêt marqué pour le développement durable, l'implication citoyenne ou les enjeux portuaires locaux.
Éducation Siège n° 6	Une (1) personne témoignant d'une expertise ou d'une expérience significative dans les domaines de l'éducation, de la formation ou de la sensibilisation, particulièrement en ce qui a trait à l'interprétation, à la vulgarisation et au développement de contenus éducatifs.
Municipal Siège n° 7	Une (1) personne désignée par la Ville de Baie-Comeau, disposant d'une connaissance des priorités municipales et d'un intérêt pour la collaboration en matière de développement durable et de retombées collectives des activités portuaires.
Récréatif Siège n° 8	Une (1) personne faisant un usage récréatif du secteur du port, que ce soit pour la pêche, la navigation de plaisance, l'ornithologie ou toute autre activité de loisir non commerciale, et pouvant apporter un point de vue éclairé sur les réalités, les besoins et les préoccupations des usagers récréatifs du territoire portuaire. Elle fait preuve d'une sensibilité aux enjeux d'accessibilité, de sécurité et de cohabitation des usages, sans se positionner comme représentante ou représentant officiel d'un groupe en particulier.



Économique Siège n° 9	Une (1) personne témoignant d'un savoir-faire ou d'une expérience pertinente en matière de développement économique régional et de synergies industrielles.
Culturel & événementiel Siège n° 10	Une (1) personne démontrant un intérêt marqué ou une expérience pertinente dans le domaine culturel ou événementiel, que ce soit par l'organisation, la gestion ou la participation à des initiatives liées à la vie culturelle, à la mise en valeur du territoire ou à l'animation des espaces publics.
Club Nautique Siège n° 11	Une (1) personne désignée par le Club nautique représentant les usagers de la marina.
Conseil d'administration Siège n° 12	Un membre du conseil d'administration du Port de Baie-Comeau siège d'office au comité de développement durable.

Processus d'appel de candidatures

Les sièges « Municipal » et « Club nautique » font l'objet d'une nomination par la Ville de Baie-Comeau et le Club nautique respectivement. Le siège « Conseil d'administration » est directement nommée et occupée par une personne siégeant sur le Conseil d'administration du Port de Baie-Comeau.

Tous les autres sièges sont pourvus par appel de candidatures, soit dans le cadre d'un appel public, soit par invitation, selon les profils recherchés et les besoins identifiés par le comité.

Le conseil d'administration du Port est responsable de sélectionner les personnes retenues au terme de ce processus.

Chaque siège est assorti d'un mandat de deux (2) ans, renouvelable. Un même mandat peut être renouvelé de façon consécutive pour un maximum de trois (3) fois. Après trois (3) mandats consécutifs, la personne doit se retirer pour au moins un (1) mandat complet avant de pouvoir soumettre à nouveau sa candidature.

Les sièges pairs sont renouvelés les années paires, et les sièges impairs les années impaires.



Fonctionnement

Le Comité se réunit trois (3) fois par année.

- > Une (1) rencontre à l'automne
- > Une (1) rencontre à l'hiver
- > Une (1) rencontre au printemps

Le Port est responsable de fournir aux membres les informations et les documents utiles à l'accomplissement de son mandat et de ses rôles. Le Port veille à l'animation et à la coordination du Comité, en assure la logistique et en assume les dépenses de fonctionnement.

Des activités additionnelles peuvent également être prévues au besoin, notamment la tenue de rencontres extraordinaires, la consultation des membres par sondage ou d'autres formes de participation ponctuelle permettant d'approfondir certains dossiers ou de recueillir des avis entre deux rencontres officielles.

Une rémunération sous forme de jeton de présence de 200\$ est versée à chaque membre pour sa participation aux rencontres officielles du Comité.



Engagement et participation

Le Port peut destituer et remplacer un membre du Comité qui s'absente à plus de deux (2) rencontres au cours d'une même année ou qui ne respecte pas les critères d'éthique énoncés dans la présente Charte. Cette disposition vise à préserver la qualité des échanges, la dynamique du groupe et la crédibilité des travaux du Comité.

Évaluation et amélioration continue

Une évaluation de la satisfaction des membres ainsi que des résultats générés par les travaux du Comité est réalisée chaque année, dans une perspective d'apprentissage et d'amélioration continue. S'il y a lieu, la présente Charte peut être mise à jour à la lumière de cette évaluation.

Éthique et confidentialité

Les membres du Comité siègent à titre personnel et sont appelés à partager leur expertise ou leur point de vue issu d'une ou de plusieurs communautés d'intérêts. Dans l'exercice de leur rôle, ils agissent en tout temps dans une perspective d'intérêt collectif, en faisant preuve de diligence, d'intégrité, de respect et de bonne foi.

Les membres doivent signaler tout conflit d'intérêt réel, potentiel ou apparent en lien avec leur mandat ou un dossier spécifique. Ils s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute situation pouvant compromettre la crédibilité, l'indépendance ou l'objectivité des travaux du Comité.

Compte tenu de la nature stratégique et confidentielle de certains échanges, tous les documents, renseignements et discussions, qu'ils soient transmis verbalement ou par écrit, sont strictement confidentiels. Les membres s'engagent formellement à ne pas divulguer ces contenus, à ne pas les utiliser à d'autres fins que les travaux du Comité, et à respecter un devoir de confidentialité pendant toute la durée de leur mandat, ainsi qu'après celui-ci.

Par ailleurs, les membres du Comité ne peuvent en aucun cas agir ou se présenter comme porte-paroles du Port de Baie-Comeau, ni s'exprimer publiquement au nom du Comité.



Déclaration

J'atteste avoir pris connaissance de la présente Charte dans son intégralité et je me déclare lié(e) par ses dispositions.

Pour le Port

Véronique Gilain, présidente.

Signature :

Date

Membre du Comité

Prénom et nom :

Signature :

Date